

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 646-6169

6213-01-001

Québec, le 9 mars 2012

Madame Christiane Bernard
Chef de service
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 4^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la
région administrative de la Côte-Nord
Questions complémentaires (DQ26, n^{os} 32 et 33) du 9 mars 2012**

Madame,

En référence au projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions complémentaires dont les réponses sont attendues d'ici le **14 mars prochain**.

Dans le cadre du processus de création d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a tenu en 2003-2004, dans la région administrative de la Côte-Nord, des ateliers d'information afin de recueillir des propositions d'aires protégées tant du public que des groupes environnementaux ainsi que des acteurs socioéconomiques. Ainsi, selon le processus en vigueur à cette époque, il appert que les représentants régionaux que sont la Conférence régionale des élus (CRÉ), les MRC et les communautés autochtones auraient officiellement été consultés sur les territoires d'intérêt avant leur mise en réserve.

Question 32

Est-ce que des comptes rendus de ces rencontres avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) et les MRC ont été rédigés ? Dans l'affirmative, veuillez déposer copie de ces comptes rendus.

Question 33

- 1- Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé, tant à la Conférence régionale des élus (CRÉ) qu'aux MRC, d'officialiser par résolution leur position quant aux propositions de mise en réserve de certains territoires d'intérêt ? Dans l'affirmative, veuillez déposer à la commission d'enquête copie de ces résolutions. Dans la négative, veuillez préciser et expliquer la démarche suivie lors de ces rencontres et indiquer si les représentants régionaux adhéraient ou non au principe de mise en réserve de territoires d'intérêt.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission